



Société anonyme au capital de 4.926.418 euros  
Siège social : 18-20 rue Jacques Dulud, 92200 Neuilly-sur-Seine 512 428 350 R.C.S. Nanterre

-

# RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2020

-

## Préambule

Le présent rapport financier semestriel clos le 30 juin 2020 est établi conformément aux dispositions des articles L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier et 222-4 et suivants du Règlement Général de l'AMF.

Il a été diffusé conformément aux dispositions de l'article 221-3 du règlement général de l'AMF. Il est notamment disponible sur le site de notre société [www.LYSOGENE.com](http://www.LYSOGENE.com).

---

# Table des matières

<b>1.</b>	<b>Attestation de responsabilité du rapport financier</b>	<b>3</b>
1.1	Responsabilité du rapport financier semestriel	4
1.2	Attestation de la personne responsable	4
<b>2.</b>	<b>Rapport semestriel d'activité</b>	<b>5</b>
2.1	Faits marquants du premier semestre 2020	6
2.2	Analyse de l'évolution financière sur le premier semestre 2020	8
2.3	Evènements postérieurs à la clôture	9
2.4	Evolution et perspectives	10
2.5	Facteurs de risques	10
2.6	Transactions entre les parties liées	13
<b>3.</b>	<b>Comptes semestriels condensés au 30 juin 2020</b>	<b>14</b>
3.1	Bilan condensé	15
3.2	Compte de résultat net condensé	16
3.3	Tableau du résultat global condensé	16
3.4	Tableau de flux de trésorerie	17
3.5	Tableau de variation des capitaux propres	18
3.6	Notes annexes aux états financiers semestriels	19
<b>4.</b>	<b>Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information semestrielle</b>	<b>37</b>

## Attestation de responsabilité du rapport financier semestriel

<b>1.</b>	<b>Attestation de responsabilité du rapport financier semestriel</b>	<b>4</b>
1.1	Responsable du rapport financier semestriel	4
1.2	Attestation de la personne responsable	4

---

# 1. Attestation de responsabilité du rapport financier semestriel

## 1.1 Responsable du rapport financier semestriel

Madame Karen Pignet (nom d'usage Aiach), Présidente-Directrice Générale de la Société.

Le nom d'usage « Aiach » sera utilisé dans le présent rapport financier.

## 1.2 Attestation de la personne responsable

*« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »*

A Neuilly-sur-Seine, le 24 septembre 2020

Karen Aiach,  
Présidente-Directrice Générale

## Rapport semestriel d'activité

<b>2.</b>	<b>Rapport semestriel d'activité</b>	<b>6</b>
<b>2.1</b>	<b>Faits marquants du premier semestre 2020</b>	<b>6</b>
2.1.1	La Société	6
2.1.2	Faits marquants de la période	6
<b>2.2</b>	<b>Analyse de l'évolution financière sur le premier semestre 2020</b>	<b>8</b>
2.2.1	Produits d'exploitation	8
2.2.2	Charges d'exploitation	8
2.2.3	Frais de recherche et développement	8
2.2.4	Frais administratifs et commerciaux	9
<b>2.3</b>	<b>Evènements postérieurs à la clôture</b>	<b>9</b>
<b>2.4</b>	<b>Evolution et perspectives</b>	<b>10</b>
<b>2.5</b>	<b>Facteurs de risques</b>	<b>10</b>
2.5.1	Risques liés à l'épidémie de COVID-19	11
2.5.2	Risques liés à la suspension de la FDA sur l'étude clinique avec le LYS-SAF302	12
<b>2.6</b>	<b>Transactions entre les parties liées</b>	<b>13</b>

---

## 2. Rapport semestriel d'activité

### 2.1 Faits marquants du premier semestre 2020

#### 2.1.1 La Société

LYSOGENE S.A. (ci-après dénommée "LYSOGENE") est une société anonyme enregistrée et domiciliée à Neuilly-sur-Seine, en France.

Depuis sa création en 2009, LYSOGENE se concentre sur le développement de nouveaux candidats médicaments contre des maladies rares et génétiques du système nerveux central (SNC), pour lesquelles aucun traitement n'est disponible. L'objectif de la Société est de développer des médicaments innovants de thérapie génique pour ralentir voire arrêter le processus dégénératif et permettre ainsi le rétablissement du développement cognitif et moteur des enfants atteints des maladies visées.

Parmi ces maladies du SNC, la Société a tout d'abord concentré ses efforts sur le développement de candidats médicaments dans les maladies de surcharge lysosomale (« MSLs ») à expression neurologique.

Les candidats médicaments les plus avancés de la Société sont LYS-SAF302 pour le traitement de la maladie de Sanfilippo A (MPS IIIA), et LYS-GM101 pour le traitement de la gangliosidose à GM1. Ces deux maladies pédiatriques neurodégénératives et mortelles, ne disposent actuellement d'aucun traitement disponible.

En complément de ces deux candidats médicaments, la Société étudie d'autres opportunités de thérapie génique dans le domaine des maladies rares du SNC.

La Société est composée d'une équipe de professionnels et d'experts, spécialisés dans la recherche et le développement de la thérapie génique, couvrant un ensemble de disciplines et d'activités telles que : les activités réglementaires, technologiques, scientifiques et précliniques, cliniques, accès aux patients, financières, etc. La Société opère principalement, mais pas seulement, en Europe et aux États-Unis. Elle collabore également avec des réseaux de leaders d'opinion reconnus. La Société estime que la mise en œuvre de ces ressources pourrait aboutir à la création d'une classe de thérapies géniques sûres et efficaces transformant la vie des patients et de leur famille.

À la croisée de la thérapie génique, de la neurologie et des maladies rares mortelles du SNC, LYSOGENE évolue en tant que pionnière dans un environnement particulièrement favorable pour prendre une place de leader dans un domaine thérapeutique en pleine émergence.

Au 30 juin 2020, LYSOGENE est constituée d'une équipe pluridisciplinaire de 22 collaborateurs.

#### 2.1.2 Faits marquants de la période

En février 2020, la Food and Drug Administration (FDA), l'Agence réglementaire américaine, a accordé la désignation « Fast Track » pour l'étude de phase 2/3 de la Société avec le LYS-SAF302 dans le traitement de la MPS IIIA. La désignation Fast Track est un processus conçu pour faciliter le développement clinique et accélérer l'examen de médicaments destinés à des affections graves et susceptibles de répondre à des besoins médicaux non satisfaits. Un médicament qui reçoit la désignation Fast Track est éligible à de plus fréquentes interactions avec la FDA, à la possibilité d'un processus d'approbation accéléré, à une revue prioritaire, et à une revue en continu de la demande d'autorisation de mise sur le marché (BLA, Biologics License Application). Cette désignation Fast Track vient en sus des désignations de Médicament Orphelin pour le traitement de la MPS IIIA dans l'Union Européenne en 2014 et aux États-Unis en 2015, ainsi que le statut de Maladie Pédiatrique Rare aux États-Unis.

---

En mars 2020, la Société a réalisé une augmentation de capital de 7,7 millions d'euros, par émission de 2 731 251 actions nouvelles. Cette opération a été souscrite principalement par la société d'investissement OrbiMed Advisors LLC et l'actionnaire et partenaire de la Société, acteur majeur dans la thérapie génique, Sarepta Therapeutics Inc.

En mai 2020, LYSOGENE et Novasep, fournisseur de premier plan de services et de technologies pour l'industrie des sciences de la vie, ont annoncé la signature d'un contrat pour le développement et la fabrication de LYS-GM101, le candidat médicament de thérapie génique utilisant le AAVrh 10 destiné au traitement de la gangliosidose à GM1. Au titre de ce contrat, Novasep s'engage à déployer ses meilleurs efforts pour mettre au point une méthode de production aux normes GMP (Good Manufacturing Practice) qui soit reproductible et à produire le candidat médicament LYS-GM101 à l'échelle des besoins de la Société. Ces travaux prévoient la livraison de lots destinés aux études cliniques devant être menées par la Société.

En juin 2020, à la suite de discussions avec les autorités réglementaires américaines (FDA), une suspension clinique a été émise pour l'étude AAVance (NCT03612869), une étude clinique internationale de phase 2/3 évaluant un traitement par thérapie génique de la Mucopolysaccharidose de type IIIA (MPS IIIA, connue sous le nom de Syndrome de Sanfilippo de type A) suite à l'observation par IRM de signaux localisés aux points d'injection intracérébraux. La nature locale des observations suggère un lien potentiel avec l'administration du produit. A la date de ce document, aucun symptôme clinique ne peut être directement imputé à ces observations IRM. 19 patients sur 20 ont été traités, continuent dans l'étude et sont suivis selon le protocole. Les critères d'évaluation principaux et secondaires sont basés sur l'analyse des 19 patients déjà traités, et aucun impact n'est attendu sur les délais de l'étude clinique.

### **Point sur l'épidémie de COVID-19**

En décembre 2019, une nouvelle souche de coronavirus (SRAS-CoV-2) à l'origine de la maladie dénommée COVID-19 (Coronavirus Disease 2019) est apparue en Chine avant de se propager dans de très nombreux pays du monde, dont la France, où est localisée la Société, et les pays dans lesquels les essais cliniques de la Société sont prévus ou en cours.

Si l'épidémie de COVID-19 connaissait une deuxième vague en France et dans les pays dans lesquels la Société intervient directement ou indirectement et si les mesures adoptées dans ce cadre étaient prolongées ou renforcées, la Société pourrait connaître des perturbations qui seraient susceptibles d'avoir un effet défavorable sur son activité, notamment des retards ou difficultés dans le recrutement des patients, l'organisation des visites de suivi des patients, le lancement de sites cliniques, la suspension de certains essais cliniques sur recommandations des autorités, le détournement des ressources, etc.

A la date du présent document, le programme LYS-SAF302 ne souffre d'aucun retard dû au Covid-19 puisque 19 patients ont été traités et le traitement d'un dernier patient a été suspendu par la FDA pour des raisons indépendantes au COVID-19. Pour le programme LYS-GM101, la Société confirme son anticipation de traiter le premier patient au deuxième semestre de 2020 malgré des retards pris dans le contexte pandémique par les Agences réglementaires pour les revues réglementaires nécessaires au démarrage de nouveaux essais cliniques.

Depuis le début de la pandémie, la Société se conforme strictement aux directives et recommandations gouvernementales. Elle s'attache à préserver l'intégrité et la sécurité de ses salariés et partenaires, des patients et de leur famille.

La Société a évalué l'impact des incertitudes créées par la pandémie de COVID-19. Au 30 juin 2020, ces incertitudes n'ont pas conduit à remettre en cause de manière sensible les estimations et jugements utilisés par la Direction. La Société continuera de mettre à jour ces estimations et hypothèses en fonction de

l'évolution de la situation.

## 2.2 Analyse de l'évolution financière sur le premier semestre 2020

Le tableau suivant présente les principaux postes du compte de résultat pour les exercices clos les 30 juin 2020 et 2019.

<b>Compte de résultat</b> <i>en milliers d'euros</i>	<b>30/06/2020</b>	<b>30/06/2019</b>
<b>Produits d'exploitation</b>		
- Chiffre d'affaires	9 126	6 794
- Autres produits d'exploitation	1 516	1 507
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>10 642</b>	<b>8 301</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
- Frais de recherche et développement	(7 610)	(8 648)
- Frais administration et commerciaux	(2 949)	(1 852)
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>(10 559)</b>	<b>(10 500)</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>83</b>	<b>(2 199)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>147</b>	<b>293</b>
Impôts sur les bénéfices	-	-
<b>Résultat net de la période</b>	<b>230</b>	<b>(1 906)</b>
<b>Résultat de base par action (en euros)</b>	<b>0,02</b>	<b>(0,14)</b>
<b>Résultat dilué par action (en euros)</b>	<b>0,01</b>	<b>(0,14)</b>

### 2.2.1 Produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires s'élève à 9 126 milliers d'euros pour le premier semestre 2020 et a été déterminé en application de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients », lié au contrat de collaboration et de licence conclu avec Sarepta en 2018. Une présentation détaillée de ce contrat figure au paragraphe 20.1.1 du Document d'enregistrement universel 2019.

Les autres produits d'exploitation sont essentiellement constitués :

- du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) de la période qui s'élève à 1 658 milliers d'euros comparé à 1 493 milliers d'euros au 30 juin 2019 ;
- de la régularisation à la baisse du CIR de l'exercice 2019 à hauteur de 173 milliers d'euros.

### 2.2.2 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont stables sur la période, passant de 10 500 milliers d'euros à 10 559 milliers d'euros.

### 2.2.3 Frais de recherche et développement

<b>Frais de Recherche et Développement</b> <i>en milliers d'euros</i>	<b>30/06/2020</b>	<b>30/06/2019</b>
- Charges de personnel	(2 336)	(1 745)
- Achats et charges externes	(5 172)	(6 903)
- Autres	(102)	-
<b>Total des frais de recherche et développement</b>	<b>(7 610)</b>	<b>(8 648)</b>



---

L'augmentation des charges de personnel dédiées à la R&D s'explique principalement par le renforcement de l'équipe des affaires réglementaires amorcé au cours du deuxième semestre 2019 et poursuivi au cours du premier semestre 2020 ;

La diminution des achats et charges externes s'explique principalement par une diminution du nombre de campagnes de production sur le premier semestre 2020.

Les autres charges incluent notamment des dotations aux amortissement et pertes de change sur créances commerciales.

#### 2.2.4 Frais administratifs et commerciaux

<b>Frais administratifs et commerciaux</b> <i>en milliers d'euros</i>	<b>30/06/2020</b>	<b>30/06/2019</b>
- Charges de personnel	(1 089)	(452)
- Achats et charges externes	(1 637)	(1 210)
- Autres	(223)	(190)
<b>Total des frais administratifs et commerciaux</b>	<b>(2 949)</b>	<b>(1 852)</b>

L'augmentation des charges de personnel est liée :

- au renforcement de l'équipe administrative et financière amorcé fin 2019 ;
- à l'impact de la norme IFRS 2 lié à l'émission de nouveaux plans d'actions gratuites.

L'augmentation des achats et charges externes concerne principalement :

- les charges liées au nouveau bail signé le 18 juin 2019 ;
- les honoraires d'assistance juridique relative à la gouvernance et au suivi des sujets réglementaires et contractuels ;
- les honoraires d'assistance comptable dans le cadre de la réorganisation de la direction financière.

### 2.3 Evènements postérieurs à la clôture

Le 1er juillet 2020, la Société annonce un partenariat de recherche avec Yeda Research and Development Co Ltd, la structure commerciale du Weizmann Institute of Science, l'un des instituts de recherche pluridisciplinaire les plus réputés au monde, à l'origine de nombreuses découvertes médicales et d'applications technologiques de rupture.

Le protocole d'accord prévoit une recherche collaborative entre LYSOGENE et le laboratoire du Professeur Anthony Futerman du Weizmann Institute of Science, dans l'objectif de développer des approches innovantes de thérapie génique AAV pour la maladie de Gaucher, la maladie de Parkinson et d'autres pathologies associées à des mutations du gène GBA1. Conformément aux modalités de l'accord, LYSOGENE apportera ses compétences dans la conception et la production de vecteurs AAV, tandis que le laboratoire du Professeur Futerman apportera des variantes de glucocérobrosidase aux propriétés biologiques améliorées et réalisera des essais biologiques et des études de preuve de concept. La Société détient une option de licence exclusive sur ce programme.

---

## 2.4 Evolution et perspectives

Concernant le candidat médicament LYS-SAF302, la Société a reçu le 2 juillet 2020 un courrier de la FDA américaine confirmant la demande de suspension du recrutement et du traitement de nouveaux patients pour l'étude AAVance (NCT03612869), l'étude clinique internationale de phase 2/3 évaluant le LYS-SAF302 dans le traitement de la MPS IIIA, suite à l'observation par IRM de signaux localisés aux points d'injection intracérébraux, bien qu'aucun symptôme clinique ne puisse être directement imputé à ce stade à ces observations IRM. La suspension clinique est motivée par une demande d'information additionnelle pour être en mesure d'évaluer les observations par IRM, et notamment s'assurer qu'elles ne sont pas associées à des symptômes cliniques. Dès réception de cette demande, la Société a entrepris un travail de collecte et d'analyse des informations nécessaires pour répondre aux questions de la FDA dans les meilleurs délais.

Concernant le candidat médicament LYS-GM101, la Société prépare actuellement une étude clinique de Phase 1/3 dans la gangliosidose à GM1, et travaille étroitement avec les agences réglementaires pour obtenir les autorisations réglementaires préalables au démarrage de son essai clinique. Elle prévoit de traiter le premier patient au cours du second semestre 2020., et de déposer une demande d'autorisation de mise sur le marché au cours du second semestre 2025. En outre, l'étude d'histoire naturelle par enregistrement vidéo de la gangliosidose à GM1 (NCT04310163) a été approuvée par l'IRB (Institutional Review Board) et le recrutement est désormais ouvert.

La Société travaille également avec un partenaire universitaire pour définir la stratégie de développement d'un traitement pour le syndrome de l'X fragile, une maladie génétique liée à l'autisme. L'objectif de cette collaboration est d'explorer le potentiel thérapeutique d'un vecteur AAV portant une variante de la DGKK (diacylglycerol kinase kappa). La preuve de concept pré-clinique en modèle murin progresse comme prévu, avec des premiers résultats attendus avant la fin de cette année.

En parallèle, la Société est également engagée dans un programme de collaboration pour le développement de nouvelles capsides AAV avec l'IRBM, un Institut de recherche de premier plan (Rome, Italie), qui a une réputation avérée dans la découverte de médicaments neurologiques. Cette collaboration progresse conformément aux prévisions.

Enfin, la Société a également démarré les travaux collaboratifs dans le cadre du partenariat de recherche avec le Weizmann Institute of Science dans l'objectif de développer des approches innovantes de thérapie génique AAV pour la maladie de Gaucher, la maladie de Parkinson et d'autres pathologies associées à des mutations du gène GBA1.

## 2.5 Facteurs de risques

Les principaux risques et incertitudes auxquels la Société pourrait être confrontée au cours des six prochains mois sont identiques à ceux décrits au chapitre 3 du Document d'enregistrement universel 2019 enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF") le 30 avril 2020 sous le numéro D.20-0427.

Les risques jugés significatifs et spécifiques à la Société exposés dans ce chapitre sont les suivants :

- risques liés aux activités de la Société ;
- risques liés à l'environnement réglementaire ;
- risques financiers ;
- risques liés à l'organisation de la Société.

Les risques ayant évolué depuis le dépôt du Document d'enregistrement universel 2019 sont décrits ci-après.

---

## 2.5.1 Risques liés à l'épidémie de COVID-19

### Spécificité de l'exposition et description du risque

En décembre 2019, une nouvelle souche de coronavirus (SRAS-CoV-2) à l'origine de la maladie dénommée COVID-19 (Coronavirus Disease 2019), est apparue à Wuhan, en Chine. Depuis lors, l'épidémie de COVID-19 s'est propagée dans de très nombreux pays dont la France et les pays dans lesquels les essais cliniques de la Société sont prévus ou en cours, et son évolution reste incertaine à ce stade.

Les gouvernements des pays touchés ont successivement pris des mesures d'urgence, dont le confinement de la population, la fermeture des établissements scolaires, l'interdiction des rassemblements, et la fermeture des commerces non essentiels. A ce jour, les mesures de confinement ont été successivement levées dans la majorité des pays dans lesquels la Société opère, dont la France.

Si l'épidémie de COVID-19 connaissait une deuxième vague en France et dans les pays dans lesquels la Société intervient directement ou indirectement et si les mesures adoptées dans ce cadre étaient restaurées, la Société pourrait connaître des perturbations qui seraient susceptibles d'avoir un effet défavorable sur son activité, notamment :

- des retards dans le recrutement des patients dans son essai clinique de phase 1/3 avec le LYS-GM101 ;
- des retards ou difficultés dans l'organisation des visites de suivi des patients prévues à intervalles réguliers pour évaluer l'innocuité et l'efficacité du traitement ;
- des retards ou difficultés dans le lancement de sites cliniques, y compris des difficultés dans le recrutement d'investigateurs et du personnel des sites cliniques ;
- la suspension de certains essais cliniques sur recommandations des autorités réglementaires ;
- l'interruption d'activités clés liées aux essais cliniques comme la surveillance des sites en raison des restrictions de voyages imposées par les autorités fédérales ou étatiques, employeurs ou autres ;
- le détournement des ressources – sites cliniques et personnel hospitalier – de la conduite des essais cliniques vers des actions de soins jugées prioritaires par les autorités sanitaires et politiques ;
- des limitations dans les ressources humaines qui seraient habituellement affectées à la conduite des essais cliniques de la Société, en raison de la maladie d'employés ou de l'exercice de leur droit de retrait ;
- des retards dans l'approvisionnement de substances médicamenteuses ou de produits pharmaceutiques dans les études en cours.

Outre les risques listés ci-dessus, et dans le cadre des essais cliniques menés par la Société dans des pays qui subissent un effet accru de l'épidémie de COVID-19, la Société pourrait également rencontrer les effets défavorables suivants :

- des retards dans l'obtention d'autorisations de la part des autorités réglementaires nécessaires au lancement des essais cliniques prévus par la Société ;
- des retards de réception par les sites cliniques des fournitures et du matériel nécessaires à la réalisation des essais cliniques de la Société ;
- des changements de réglementations locales en raison des mesures prises au regard de l'épidémie de coronavirus COVID-19, qui pourraient obliger la Société à modifier les modalités de ses essais cliniques ;
- le risque de refus de l'EMA ou de la FDA d'accepter en vue d'un enregistrement commercial les données de sécurité et d'efficacité collectées pendant la période de la pandémie ;
- dans un contexte de baisse généralisée des marchés financiers, le cours de l'action de la Société pourrait

---

être affecté, ce qui pourrait avoir pour effet de limiter à terme les capacités de financement de la Société ;

- la détérioration de l'environnement économique mondial pourrait également impacter la capacité de la Société à lever des fonds supplémentaires et / ou conclure des partenariats.

A la date du présent document, la pandémie de coronavirus COVID-19 continue d'évoluer rapidement. La mesure dans laquelle cette pandémie de coronavirus COVID-19 est susceptible d'avoir un effet sur l'activité et les essais cliniques de la Société dépendra des développements futurs, qui ne peuvent être prédits avec certitude. L'économie mondiale est fortement perturbée et l'ampleur de l'impact négatif de cette pandémie sur les marchés financiers et sur le cours de l'action de la Société est inconnue à ce jour.

### Mesures de gestion du risque

Dès le début de la crise sanitaire, la Société a mis en place les moyens et méthodes pour travailler en étroite collaboration avec les autorités réglementaires, les Investigateurs et l'ensemble des parties prenantes afin de protéger ses personnels, ses partenaires, les patients et leurs familles et poursuivre ses activités dans des conditions de sécurité et de continuité optimales.

Conformément aux directives en vigueur en France, la Société a instauré à compter du 16 mars 2020 une politique de télétravail pour l'ensemble de ses salariés, avec un recours aux réunions virtuelles par téléconférence tant pour ses réunions internes que pour les réunions avec ses partenaires. Depuis le mois de mai 2020, la Société a mis en œuvre des mesures de déconfinement progressives en accord avec les directives gouvernementales, en accueillant jusqu'à 40% de ses salariés dans les bureaux en conformité avec des procédures d'hygiène strictes. Le recours aux réunions virtuelles par téléconférence continue d'être privilégié.

A la date du présent document, le programme LYS-SAF302 ne souffre d'aucun retard dû au Covid-19 puisque 19 patients ont été traités et le traitement d'un dernier patient a été suspendu par la FDA pour des raisons indépendantes au COVID-19. Pour le programme LYS-GM101, la Société confirme son anticipation de traiter le premier patient au deuxième semestre de 2020 malgré des retards pris dans le contexte pandémique par les Agences réglementaires pour les revues réglementaires nécessaires au démarrage de nouveaux essais cliniques.

Du point de vue de son stock de produits, LYSOGENE possède suffisamment de produit LYS-SAF302 pour finaliser son étude clinique de phase 2/3, et de produit LYS-GM101 pour commencer son étude de phase 1/3.

Afin de garantir sa capacité de financement de ses activités, la Société a levé 7,7 millions d'euros lors d'une opération d'augmentation de capital le 18 mars 2020 lui assurant une visibilité financière jusqu'au quatrième trimestre 2021. Au 30 juin 2020, la Société dispose d'une trésorerie de 23,8 millions d'euros.

## **2.5.2 Risques liés à la suspension clinique par la FDA sur l'étude clinique avec le LYS-SAF302**

### Spécificité de l'exposition et description du risque

En juin 2020, la FDA américaine a demandé la suspension du recrutement et du traitement de nouveaux patients pour l'étude AAVance (NCT03612869), l'étude clinique internationale de phase 2/3 évaluant le LYS-SAF302 dans le traitement de la MPS IIIA, suite à l'observation par IRM de signaux localisés aux points d'injection intracérébraux, bien qu'aucun symptôme clinique ne puisse être directement imputé à ce stade à ces observations IRM. 19 patients sur un total de 20 ayant déjà été traités dans le cadre de l'étude clinique, cette suspension clinique s'applique en l'espèce au traitement du 20ème et dernier patient.

---

La suspension clinique est motivée par une demande d'information additionnelle pour être en mesure d'évaluer les observations par IRM, et notamment s'assurer qu'elles ne sont pas associées à des symptômes cliniques.

### Mesures de gestion du risque

La Société a entrepris un travail de collecte et d'analyse des informations nécessaires pour répondre aux questions de la FDA dans les meilleurs délais.

A la date du présent document, 19 patients sur 20 ont déjà été traités, et continuent d'être suivis selon le protocole. Les critères d'évaluation principaux et secondaires sont basés sur l'analyse des 19 patients déjà traités, et aucun impact n'est attendu sur le calendrier réglementaire.

La Société confirme sa prévision de déposer une demande d'autorisation de mise sur le marché au deuxième semestre 2022 sur la base des données d'efficacité à 24 mois des patients de la cohorte principale.

## 2.6 Transactions avec les parties liées

Les informations sur les principales transactions entre parties liées relatives au semestre clos le 30 juin 2020 figurent en note 15.2 de l'annexe aux comptes condensés du premier semestre 2020 (page 34 du présent rapport financier semestriel).

## Comptes semestriels condensés au 30 juin 2020

<b>3.</b>	<b>Comptes semestriels condensés au 30 juin 2020</b>	<b>15</b>
3.1	Bilan condensé	15
3.2	Compte de résultat condensé	16
3.3	Tableau de résultat global condensé	16
3.4	Tableau de flux de trésorerie	17
3.5	Tableau de variation des capitaux propres	18
3.6	Notes annexes aux états financiers semestriels	19

### 3. Comptes semestriels condensés au 30 juin 2020

#### 3.1 Bilan condensé

<b>Actif</b>			
<i>en milliers d'euros</i>	Note	30/06/2020	31/12/2019
<b>Actifs non courants</b>			
- Immobilisations incorporelles		202	271
- Droits d'utilisation des actifs loués		1 343	1 427
- Immobilisations corporelles		335	348
- Actifs financiers		222	195
- Autres actifs non courants		-	-
<b>Total actifs non courants</b>		<b>2 102</b>	<b>2 241</b>
<b>Actifs courants</b>			
- Autres actifs courants	4	10 624	7 677
- Trésorerie et équivalents de trésorerie	5	23 810	26 510
<b>Total actifs courants</b>		<b>34 434</b>	<b>34 187</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>36 536</b>	<b>36 428</b>
<b>Passif</b>			
<i>en milliers d'euros</i>	Note	30/06/2020	31/12/2019
<b>Capitaux propres</b>			
- Capital social	6	4 926	4 097
- Primes d'émission	6	53 605	46 548
- Ecart de conversion		-	-
- Réserves		(47 663)	(43 478)
- Résultat net		230	(4 282)
<b>Total capitaux propres</b>		<b>11 098</b>	<b>2 885</b>
<b>Passifs non courants</b>			
- Emprunts et dettes financières non courants	8	362	343
- Obligations locatives non courantes	8	1 229	1 298
- Provisions non courantes	7	268	227
<b>Total passifs non courants</b>		<b>1 859</b>	<b>1 868</b>
<b>Passifs courants</b>			
- Emprunts et dettes financières courants	8	219	260
- Obligations locatives courantes	8	151	163
- Dettes d'exploitation	9	6 053	5 557
- Provisions courantes	7	1 415	1 896
- Autres passifs courants	10	15 741	23 799
<b>Total passifs courants</b>		<b>23 579</b>	<b>31 675</b>
<b>Total du passif</b>		<b>36 536</b>	<b>36 428</b>

### 3.2 Compte de résultat condensé

<b>Compte de résultat</b> <i>en milliers d'euros</i>	<b>Note</b>	<b>30/06/2020</b>	<b>30/06/2019</b>
<b>Produits d'exploitation</b>			
- Chiffre d'affaires		9 126	6 794
- Autres produits d'exploitation	12	1 516	1 507
<b>Total produits d'exploitation</b>		<b>10 642</b>	<b>8 301</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
- Frais de recherche et développement	13	(7 610)	(8 648)
- Frais administration et commerciaux	13	(2 949)	(1 852)
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>(10 559)</b>	<b>(10 500)</b>
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>83</b>	<b>(2 199)</b>
<b>Résultat financier</b>			
- Produits financiers		447	391
- Charges financières		(300)	(98)
<b>Résultat financier</b>		<b>147</b>	<b>293</b>
Impôts sur les bénéfices		-	-
<b>Résultat net de la période</b>		<b>230</b>	<b>(1 906)</b>
<b>Résultat de base par action (en euros)</b>	16	<b>0,02</b>	<b>(0,14)</b>
<b>Résultat dilué par action (en euros)</b>	16	<b>0,01</b>	<b>(0,14)</b>

### 3.3 Tableau de résultat global condensé

<b>Etat du résultat global</b> <i>en milliers d'euros</i>	<b>30/06/2020</b>	<b>30/06/2019</b>
<b>Résultat net de la période</b>	<b>230</b>	<b>(1 906)</b>
- Ecart actuariel	70	(22)
- Autres	-	-
<b>Gains/(Pertes) enregistrés en capitaux non transférables en Compte de résultat</b>	<b>70</b>	<b>(22)</b>
- Ecart de conversion	-	-
<b>Gains/(Pertes) enregistrés en capitaux transférables en Compte de résultat</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat global</b>	<b>300</b>	<b>(1 928)</b>



### 3.4 Tableau de flux de trésorerie

<b>Tableau de flux de trésorerie</b> <i>en milliers d'euros</i>	Note	30/06/2020	30/06/2019
<b>Résultat de la période</b>		<b>230</b>	<b>(1 906)</b>
<b>Opérations d'exploitation</b>			
- Amortissements et dépréciations sur actifs non courants		96	71
- Dotations nettes aux amortissements des droits d'utilisation des actifs loués		84	45
- Charge / (produit) financier net		-	33
- Charges liées aux attribution d'actions	14	735	386
- Variation nette des provisions		(370)	-
- Part subvention des avances remboursables		-	-
- Retraitements divers		21	46
- Variation du besoin en fonds de roulement	17	(10 481)	11 298
<b>Variation de trésorerie issue des opérations d'exploitation</b>		<b>(9 915)</b>	<b>11 879</b>
<b>Opérations en capital</b>			
- Acquisition d'immobilisations incorporelles		-	(1)
- Acquisition d'immobilisations corporelles		(14)	(18)
- Variation des autres actifs non courants		(28)	(1 595)
<b>Variation de la trésorerie issue des opérations en capital</b>		<b>(42)</b>	<b>(1 614)</b>
<b>Opérations de financement</b>			
- Augmentation de capital	6	7 151	-
- Coûts de transaction		-	-
- Remboursement d'emprunts et dettes financières		-	(111)
- Remboursement des obligations locatives		(81)	(49)
- Emission de bons de souscription d'actions		-	-
- Subventions BPI		-	-
<b>Variation de la trésorerie issue des opérations de financement</b>		<b>7 070</b>	<b>(160)</b>
Variation de la trésorerie nette		(2 657)	8 199
<b>Trésorerie nette au 1er janvier</b>		<b>26 467</b>	<b>24 952</b>
Ecarts de change sur trésorerie en devises		-	-
<b>Trésorerie nette en fin de période</b>	5	<b>23 810</b>	<b>33 153</b>
Variation de la trésorerie nette		(2 657)	8 201

### 3.5 Tableau de variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres en milliers d'euros	Note	Nombre d'actions	Capital Montant	Prime d'émission	Ecarts de conversion	Actions propres	Réserves	Bénéfice (Perte)	Total Capitaux propres
<b>Solde au 1er janvier 2019</b>		<b>13 552 761</b>	<b>4 066</b>	<b>45 794</b>	<b>(8)</b>	<b>(240)</b>	<b>(32 274)</b>	<b>(10 925)</b>	<b>6 413</b>
<b>Résultat net</b>		-	-	-	-	-	-	<b>(1 906)</b>	<b>(1 906)</b>
Gains et pertes enregistrées en capitaux propres		-	-	-	-	-	(22)	-	(22)
<b>Résultat global</b>		-	-	-	-	-	<b>(22)</b>	<b>(1 906)</b>	<b>(1 928)</b>
- Affectation du résultat de l'exercice précédent		-	-	-	-	-	(10 925)	10 925	-
- Actions propres		-	-	-	-	(2)	-	-	(2)
- Augmentations du capital		36 238	11	(11)	-	-	-	-	-
- Exercice d'obligations convertibles		-	-	-	-	-	-	-	-
- Emission de bons de souscription		-	-	-	-	-	-	-	-
- Paiements en actions		-	-	386	-	-	-	-	386
- Impact mise en application IFRS 16		-	-	-	-	-	(9)	-	(9)
<b>Solde au 30 juin 2019</b>		<b>13 588 999</b>	<b>4 077</b>	<b>46 169</b>	<b>(8)</b>	<b>(242)</b>	<b>(43 230)</b>	<b>(1 906)</b>	<b>4 860</b>

  

Variation des capitaux propres en milliers d'euros	Note	Nombre d'actions	Capital Montant	Prime d'émission	Ecarts de conversion	Actions propres	Réserves	Bénéfice (Perte)	Total Capitaux propres
<b>Solde au 1er janvier 2020</b>		<b>13 656 259</b>	<b>4 097</b>	<b>46 548</b>	-	<b>(65)</b>	<b>(43 413)</b>	<b>(4 282)</b>	<b>2 885</b>
<b>Résultat net</b>		-	-	-	-	-	-	<b>230</b>	<b>230</b>
Gains et pertes enregistrées en capitaux propres		-	-	-	-	-	70	-	70
<b>Résultat global</b>		-	-	-	-	-	<b>70</b>	<b>230</b>	<b>300</b>
- Affectation du résultat de l'exercice précédent		-	-	-	-	-	(4 282)	4 282	-
- Actions propres		-	-	-	-	28	-	-	28
- Augmentation du capital	6	2 765 136	829	6 900	-	-	-	-	7 729
- Exercice d'obligations convertibles		-	-	-	-	-	-	-	-
- Emission de bons de souscription d'actions		-	-	-	-	-	-	-	-
- Paiements en actions	14	-	-	735	-	-	-	-	735
- Impact mise en application IFRS 16		-	-	-	-	-	-	-	-
- Coûts de transaction	6	-	-	(578)	-	-	(1)	-	(579)
<b>Solde au 30 juin 2020</b>		<b>16 421 395</b>	<b>4 926</b>	<b>53 605</b>	-	<b>(37)</b>	<b>(47 626)</b>	<b>230</b>	<b>11 098</b>

---

### 3.6 Notes annexes aux états financiers semestriels

<b>Note 1</b>	<b>La Société</b>	<b>20</b>
<b>Note 2</b>	<b>Base de préparation</b>	<b>20</b>
<b>Note 3</b>	<b>Principales méthodes comptables</b>	<b>20</b>
3.1	Principales méthodes comptables	20
3.2	Nouvelles normes et interprétations IFRS d'application obligatoire	21
3.3	Normes et interprétations publiées d'application ultérieure adoptées ou non par l'Union européenne	21
<b>Note 4</b>	<b>Autres actifs courants</b>	<b>21</b>
<b>Note 5</b>	<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>22</b>
<b>Note 6</b>	<b>Capital social</b>	<b>22</b>
6.1	Evolution du capital	22
6.2	Instruments de capitaux propres	23
6.3	Actions propres	23
<b>Note 7</b>	<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>24</b>
<b>Note 8</b>	<b>Dettes financières</b>	<b>24</b>
8.1	Dettes financières courantes et non courantes	24
8.2	Avances remboursables	25
8.3	Echéancier des dettes financières	26
<b>Note 9</b>	<b>Dettes d'exploitation</b>	<b>27</b>
<b>Note 10</b>	<b>Autres passifs courants</b>	<b>27</b>
<b>Note 11</b>	<b>Juste valeur des instruments financiers</b>	<b>28</b>
<b>Note 12</b>	<b>Autres produits</b>	<b>28</b>
<b>Note 13</b>	<b>Charges d'exploitation</b>	<b>29</b>
13.1	Frais administratifs et frais de recherche et développement	29
13.2	Charges de personnel	29
<b>Note 14</b>	<b>Charges liées au paiement en actions</b>	<b>29</b>
<b>Note 15</b>	<b>Parties liées</b>	<b>34</b>
15.1	Parties liées	34
15.2	Autres transactions avec les parties liées	34
<b>Note 16</b>	<b>Résultat par action</b>	<b>35</b>
<b>Note 17</b>	<b>Tableau de flux de trésorerie</b>	<b>35</b>
<b>Note 18</b>	<b>Honoraires des Commissaires aux comptes</b>	<b>36</b>

Les notes annexes font partie intégrante des comptes semestriels condensés.

---

## Note 1 La Société

LYSOGENE S.A. (ci-après dénommée "LYSOGENE") est une société anonyme enregistrée et domiciliée à Neuilly-sur-Seine, en France. Fondée en 2009, LYSOGENE est un leader de la recherche et du développement clinique spécialisé dans la thérapie génique des maladies neurodégénératives de l'enfant.

Sa mission est d'améliorer radicalement la santé des patients souffrant de maladies du système nerveux central (SNC) aux besoins médicaux non couverts. Elle développe et délivre des thérapies géniques basées sur les virus adéno-associés (AAV). Quatre maladies sont actuellement visées par LYSOGENE : la mucopolysaccharidose de type III A (dite maladie de Sanfilippo A ou MPS IIIA) où la Société a son candidat médicament le plus avancé : LYS-SAF302 ; la gangliosidose à GM1 (« GM1 ») avec un second candidat médicament : LYS-GM101, le syndrome du X fragile et la maladie de Gaucher à travers son partenariat avec l'Institut Weizmann.

Au 30 juin 2020, LYSOGENE est constituée d'une équipe pluridisciplinaire de 22 collaborateurs.

Les états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2020 ont été élaborés en application du principe de continuité de l'exploitation. Ce principe a été retenu par le Conseil d'administration compte tenu des éléments suivants : la Société dispose d'une trésorerie nette de 23,8 millions d'euros au 30 juin 2020 permettant de financer ses activités au cours des douze prochains mois et notamment les besoins liés au développement des prochaines études cliniques.

## Note 2 Base de préparation

Ces états financiers intermédiaires ont été préparés conformément à IAS 34 « Information financière intermédiaire » et doivent être lus en relation avec les derniers états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de la Société (les « derniers états financiers annuels »). Ils ne comprennent pas toutes les informations nécessaires à un jeu complet d'états financiers selon les IFRS. Ils comprennent toutefois une sélection de notes expliquant les événements et opérations significatifs en vue d'appréhender les modifications intervenues dans la situation financière et la performance de la Société depuis les derniers états financiers annuels.

Ces états financiers résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration du 24 septembre 2020

## Note 3 Principales méthodes comptables

### **3.1 Principales méthodes comptables**

Les principes comptables appliqués par la Société sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

En vue de la préparation des états financiers, le Conseil d'administration peut être amené à procéder à des estimations et à faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges, ainsi que sur les informations fournies dans les notes annexes. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

---

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses revêt une importance particulière, principalement pour :

- la valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité ;
- l'évaluation des provisions et engagement sociaux ;
- le Crédit d'Impôt Recherche ;
- l'estimation des paiements futurs liés à l'échéancier des avances remboursables, l'avancée technique des études menées par la Société et de la capacité de la Société à financer ces projets jusqu'à leur terme ;
- l'évaluation à la juste valeur des paiements en actions.

Au 30 juin 2020, les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers ont été réalisées dans un contexte de perspectives économiques incertaines liées notamment aux résultats des études scientifiques et cliniques. Les estimations et hypothèses retenues dans les comptes au 30 juin 2020 ont été déterminées à partir des éléments en possession de la Société à la date de clôture semestrielle.

### 3.2 Nouvelles normes et interprétations IFRS d'application obligatoire

A compter du 1er janvier 2020, les textes d'application obligatoire concernent les amendements suivants :

- Amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers » et à IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » - Définition du terme significatif ;
- Amendements à IFRS 9 « Instruments financiers », IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » - Réforme des taux d'intérêt de référence ;
- Amendements à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » - Définition d'une entreprise.

Ces textes n'ont pas d'impact sur les comptes de la Société.

### 3.3 Normes et interprétations publiées d'application ultérieure adoptées ou non par l'Union européenne

Les normes, interprétations et amendements publiés respectivement par l'IASB et l'IFRS IC (IFRS Interpretations Committee) et d'application non obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020 n'ont pas été appliquées par la Société.

Pour précision, l'application de l'amendement à IFRS 16 - Contrats de location relatif aux concessions de loyers liées à Covid-19 publié par l'IASB le 28 mai 2020, et non encore adopté par l'Union européenne, n'aurait pas d'impact significatif sur les comptes de la Société.

#### Note 4 Autres actifs courants

<b>Autres actifs courants</b>	<b>30/06/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
<i>en milliers d'euros</i>		
- Créances clients	14	227
- Créances de TVA	710	799
- Charges constatées d'avances et autres actifs courants	2 396	638
- Autres créances	7 504	6 013
<b>Total autres actifs courants</b>	<b>10 624</b>	<b>7 677</b>

---

Les charges constatées d'avance sont essentiellement constituées d'avances faites au titre de contrats portant sur des travaux de recherche et développement. Leur augmentation concerne principalement les coûts de production du candidat médicament LYS-GM101.

Les autres créances concernent essentiellement :

- le Crédit d'Impôt Recherche ;
- des avoirs à recevoir d'un partenaire industriel dans le cadre d'un différend commercial.

#### **Note 5 Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et équivalents de trésorerie s'analyse comme suit :

<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b> <i>en milliers d'euros</i>	<b>30/06/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
- Dépôts à court terme rémunérés	-	20 474
- Trésorerie et comptes bancaires en EURO	19 788	1 417
- Trésorerie et comptes bancaires en USD	4 022	4 619
<b>Total trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>23 810</b>	<b>26 510</b>
- Trésorerie passive	-	(43)
<b>Total trésorerie nette</b>	<b>23 810</b>	<b>26 467</b>

Compte tenu de la baisse constante des taux d'intérêt approchant 0%, voire devenant négatifs, et de la stratégie de gestion des devises de la Société, les dépôts à terme placés en US dollars ont été soldés et transférés sur les comptes courants en euros et en US dollars.

#### **Note 6 Capital social**

##### **6.1 Evolution du capital**

Au 30 juin 2020, le capital social est composé de 16 421 395 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,30 euros par action. La tableau ci-dessous présente l'évolution du capital social depuis janvier 2018 :

Nature des mouvements <i>en milliers d'euros</i>	Date de transaction	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission	Valeur nominale
<b>Au 1er janvier 2018</b>		<b>12 320 085</b>	<b>3 696</b>	<b>42 756</b>	<b>0,3</b>
- Augmentation de capital (AGA mars 2017)	30/03/2018	96 526	30	(30)	-
- Emission de bons de souscription	01/06/2018	-	-	4	-
- Augmentation de capital	29/10/2018	950 606	285	1 877	-
- Augmentation de capital (AGA-2017 T1)	14/11/2018	100 725	30	(30)	-
- Augmentation de capital (AGA-2017 T2)	23/11/2018	84 819	25	(25)	-
- Paiements en actions		-	-	1 289	-
- Coûts de transaction		-	-	(48)	-
<b>Au 31 décembre 2018</b>		<b>13 552 761</b>	<b>4 066</b>	<b>45 793</b>	<b>0,3</b>
- Augmentation de capital (AGA-2016 T1)	08/04/2019	2 353	1	(1)	-
- Augmentation de capital (AGA-2017 T2)	01/06/2019	33 885	10	(10)	-
- Augmentation de capital (AGA-2018 T1)	03/07/2019	33 750	10	(10)	-
- Augmentation de capital (AGA-2017 T3)	14/11/2019	300	0	-	-
- Augmentation de capital (AGA-2016 T3)	23/11/2019	33 210	10	(10)	-
- Paiements en actions		-	-	786	-
<b>Au 31 décembre 2019</b>		<b>13 656 259</b>	<b>4 097</b>	<b>46 548</b>	<b>0,3</b>
- Augmentation de capital	18/03/2020	2 731 251	819	6 910	-
- Augmentation de capital (AGA-2017 T2)	01/06/2020	33 885	10	(10)	-
- Paiements en actions		-	-	735	-
- Coûts de transaction		-	-	(578)	-
<b>Au 30 juin 2020</b>		<b>16 421 395</b>	<b>4 926</b>	<b>53 605</b>	<b>0,3</b>

#### Evolution du capital en 2020

- En date du 18 mars, 2 731 251 actions ont été émises dans le cadre de l'augmentation de capital menée par les sociétés OrbiMed Advisors LLC et Sarepta Therapeutics. En conséquence, le capital social et la prime d'émission ont augmenté respectivement de 819 et 6 910 milliers d'euros ;
- le 1er juin, 33 885 actions gratuites ont été acquises par un salarié (plan AGA 2017 T2). En conséquence, le capital social a augmenté de 10 milliers d'euros et la prime d'émission a diminuée d'autant.

#### 6.2 Instruments de capitaux propres

Un nouvel instrument a été émis au cours du premier semestre 2020 :

- 21 avril 2020 : 631 248 actions gratuites (« AGA 04-2020 ») ont été émises au profit des salariés. La charge relative à ce plan s'élève à 298 milliers d'euros au 30 juin 2020.

#### 6.3 Actions propres

Au 30 juin 2020, la Société possède 44 188 actions propres, portées en diminution des capitaux propres pour un montant de 30 milliers d'euros.

## Note 7 Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques et charges <i>en milliers d'euros</i>	31/12/2019	Dotations	Reprises / utilisation	Reprises / non utilisation	30/06/2020
- Provisions pour indemnités de départ à la retraite	227	41	-	-	268
- Provisions pour litiges	1 896		(481)	-	1 415
<b>Total provisions</b>	<b>2 123</b>	<b>41</b>	<b>(481)</b>	-	<b>1 683</b>
Dont courant	1 896	-	(481)	-	1 415
Dont non courant	227	41	-	-	268

Provisions pour risques et charges <i>en milliers d'euros</i>	31/12/2018	Dotations	Reprises / utilisation	Reprises / non utilisation	31/12/2019
- Provisions pour indemnités de départ à la retraite	141	86	-	-	227
- Provisions pour litiges	-	1 896		-	1 896
<b>Total provisions</b>	<b>141</b>	<b>1 982</b>	-	-	<b>2 123</b>
Dont courant	-	1 896	-	-	1 896
Dont non courant	141	86	-	-	227

Les provisions pour litiges enregistrées par la Société sont principalement liées à un litige avec un partenaire commercial pour lequel le montant du risque maximal est compris entre 3,5 et 5 millions de dollars.

## Note 8 Dettes financières

### 8.1 Dettes financières courantes et non courantes

Dettes financières <i>en milliers d'euros</i>	30/06/2020	31/12/2019
<b>Dettes financières non courantes</b>		
- Avances remboursables	362	343
- Obligations locatives non courantes	1 229	1 298
<b>Dettes financières non courantes</b>	<b>1 591</b>	<b>1 641</b>
<b>Dettes financières courantes</b>		
- Avances remboursables	219	216
- Obligations locatives courantes	151	163
- Autres dettes financières	-	44
<b>Dettes financières courantes</b>	<b>370</b>	<b>423</b>
<b>Total</b>	<b>1 961</b>	<b>2 064</b>



## 8.2 Avances remboursables

<b>Avances remboursables</b> <i>en milliers d'euros</i>	<b>30/06/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>Avance 1</b>		
- Montants reçus	58	190
- Montants remboursés	-	(143)
- Subventions	-	-
- Actualisation	2	11
- Produits constatés d'avance	-	-
- Autres	-	-
<b>Total de l'avance 1</b>	<b>60</b>	<b>58</b>
<b>Avance 2</b>		
- Montants reçus	501	642
- Montants remboursés	-	(190)
- Subventions	-	-
- Actualisation	20	49
- Produits constatés d'avance	-	-
- Autres	-	-
<b>Total de l'avance 2</b>	<b>521</b>	<b>501</b>
<b>Total des avances</b>		
- Montants reçus	559	832
- Montants remboursés	-	(333)
- Subventions	-	-
- Actualisation	22	60
- Produits constatés d'avance	-	-
- Autres	-	-
<b>Total des avances</b>	<b>581</b>	<b>559</b>

  

<b>Avances remboursables</b> <i>en milliers d'euros</i>	<b>30/06/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>Avance 1</b>		
- Part courante	60	58
- Part non courante	-	-
<b>Total de l'avance 1</b>	<b>60</b>	<b>58</b>
<b>Avance 2</b>		
- Part courante	159	158
- Part non courante	362	343
<b>Total de l'avance 2</b>	<b>521</b>	<b>501</b>
<b>Total des avances</b>		
- Part courante	219	216
- Part non courante	362	343
<b>Total des avances</b>	<b>581</b>	<b>559</b>

Les avances remboursables sont contractées avec Bpifrance Financement (anciennement OSEO innovation). Ces contrats financent les programmes de recherche débouchant sur une application technique ou technologique. Le montant global de l'avance pour la totalité du programme est fixé dans le contrat. Il est versé en partie à la signature du contrat et ensuite, en fonction de franchissement d'étapes, selon des paiements échelonnés sur des périodes pouvant s'étendre sur plusieurs années. Ces contrats incluent généralement des taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché. Le remboursement des avances et

---

des intérêts est contractuellement exigé en cas de succès scientifique. Un échec scientifique est déterminé en accord entre les parties sur la base de l'impossibilité de parvenir à un débouché technique ou technologique à partir des travaux effectués. Dans ce cas, la dette est effacée, hors le montant forfaitaire minimum prévu contractuellement avec Bpifrance Financement.

Une dette financière est reconnue suite aux montants versés à la signature ou après le franchissement d'étapes. Conformément à IAS39 et IAS20, ces avances ont été comptabilisées à leur juste valeur. Comme il est décrit dans la note 3.17 « Autres aides publiques », l'avantage dû à des taux appliqués aux avances inférieurs à ceux du marché, est considéré comme une subvention et comptabilisé comme tel. La charge d'intérêt correspondante est calculée sur la base des taux du marché et ajoutée à la dette financière. Le taux d'intérêt du marché appliqué à la Société est de 9,12%, correspondant au taux d'intérêt implicite des obligations convertibles émises par la Société en 2013. Ce taux a été appliqué pour les deux avances Bpifrance Financement.

#### Avance 1

Le 2 février 2013, une avance remboursable de Bpifrance Financement a été obtenue d'un montant maximum de 300 milliers d'euros pour financer « l'évaluation de l'efficacité chez l'homme d'une thérapie génique contre la maladie de Sanfilippo de type A ». LYSOGENE a reçu un montant de 120 milliers d'euros en août 2013, puis 180 milliers d'euros en novembre 2014.

Cette avance remboursable est soumise à un taux d'intérêt inférieur au marché. Si le projet est un succès, cette avance devra être remboursée au cours de la période 2017-2020 pour un montant de 300 milliers d'euros. En cas d'échec, un montant forfaitaire de 120 milliers d'euros devra être remboursé.

#### Avance 2

Le 12 novembre 2015, une avance remboursable de Bpifrance Financement a été obtenue d'un montant maximum de 950 milliers d'euros pour financer la « Préparation de l'étude pivot de la thérapie génique SAF-302 contre la MPS IIIA ». Un montant de 650 milliers d'euros a été reçu le 17 novembre 2015, puis 300 milliers d'euros en août 2017 dans la mesure où le projet a été clôturé (le budget et les phases de ce projet ayant été réalisés au 31 décembre 2017).

Cette avance remboursable est soumise à un taux d'intérêt inférieur au marché. Si le projet est un succès, cette avance devra être remboursée au cours de la période 2018-2022 pour un montant de 950 milliers d'euros. En cas d'échec, un montant forfaitaire de 380 milliers d'euros devra être remboursé.

Dans le contexte de crise sanitaire liée au Covid-19, Bpifrance Financement a pris la décision de suspendre les échéances pour les avances remboursables.

Cette suspension a pris effet le 24 mars 2020, pour une durée de 6 mois.

### **8.3 Echancier des dettes financières**

Pour les avances remboursables, les échéances ont été déterminées par l'échancier contractuel pour les programmes encore actifs, en supposant que ces programmes seront réussis selon les termes définis dans chaque contrat.

<b>Echéancier</b> <i>en milliers d'euros</i>	<b>30/06/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>Avances remboursables</b>		
- à moins d'un an	219	216
- d'un à cinq ans	362	343
- à plus de cinq ans	-	-
<b>Total des avances remboursables</b>	<b>581</b>	<b>559</b>
<b>Obligations locatives</b>		
- à moins d'un an	151	163
- d'un à cinq ans	699	680
- à plus de cinq ans	530	618
<b>Total des contrats de location financement</b>	<b>1 380</b>	<b>1 461</b>
<b>Autres dettes financières</b>		
- à moins d'un an	-	44
- d'un à cinq ans	-	-
- à plus de cinq ans	-	-
<b>Total des autres dettes financières</b>	<b>-</b>	<b>44</b>
<b>Total des financements</b>		
- à moins d'un an	370	423
- d'un à cinq ans	1 061	1 023
- à plus de cinq ans	530	618
<b>Total des financements</b>	<b>1 961</b>	<b>2 064</b>

#### **Note 9 Dettes d'exploitation**

<b>Dettes d'exploitation</b> <i>en milliers d'euros</i>	<b>30/06/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
- Dettes fournisseurs	4 458	4 411
- Factures non parvenues	1 595	1 146
<b>Total des dettes d'exploitation</b>	<b>6 053</b>	<b>5 557</b>

#### **Note 10 Autres passifs courants**

Les autres passifs courants correspondent principalement aux dettes sociales et fiscales de la Société.

<b>Autres passifs courants</b> <i>en milliers d'euros</i>	<b>30/06/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
- Dettes sociales	1 442	1 442
- Dettes fiscales	441	720
- Produits constatés d'avance	-	-
- Autres créiteurs	13 858	21 637
<b>Total des autres passifs courants</b>	<b>15 741</b>	<b>23 799</b>

Les autres créiteurs sont constitués essentiellement des versements réalisés par Sarepta dans le cadre du contrat de licence signé le 15 octobre 2018 avec la Société.

Ces avances sont constatées en chiffre d'affaires selon le degré d'avancement des projets, calculées et enregistrées conformément à la norme IFRS 15.

## Note 11 Juste valeur des instruments financiers

Le tableau suivant montre la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers et passifs financiers. Il n'inclut pas d'information sur la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur dans la mesure où la valeur comptable peut être raisonnablement assimilée à la juste valeur.

Juste valeur au 30/06/2020 <i>en milliers d'euros</i>	Valeur bilan	JV par résultat	Dépôts et caution.	Coût amorti	30/06/2020
<b>Actifs financiers</b>					
- Actifs financiers à long terme	222	-	222	-	222
- Créances clients	14	-	-	14	14
- Trésorerie et équivalents de trésorerie	23 810	23 810	-	-	23 810
<b>Total actifs financiers</b>	<b>24 046</b>	<b>23 810</b>	<b>222</b>	<b>14</b>	<b>24 046</b>
<b>Dettes financières</b>					
- Dettes financières non courantes	1 591	-	-	1 591	1 591
- Emprunts courants	370	-	-	370	370
- Fournisseurs et comptes rattachés	6 053	-	-	6 053	6 053
<b>Total dettes financières</b>	<b>8 014</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8 014</b>	<b>8 014</b>

Juste valeur au 31/12/2019 <i>en milliers d'euros</i>	Valeur bilan	JV par résultat	Dépôts et caution.	Coût amorti	31/12/2019
<b>Actifs financiers</b>					
- Actifs financiers à long terme	195	-	195	-	195
- Créances clients	227	-	-	227	227
- Trésorerie et équivalents de trésorerie	26 510	26 510	-	-	26 510
<b>Total actifs financiers</b>	<b>26 932</b>	<b>26 510</b>	<b>195</b>	<b>227</b>	<b>26 932</b>
<b>Dettes financières</b>					
- Dettes financières non courantes	1 641	-	-	1 641	1 641
- Emprunts courants	423	-	-	423	423
- Fournisseurs et comptes rattachés	5 557	-	-	5 557	5 557
<b>Total dettes financières</b>	<b>7 621</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7 621</b>	<b>7 621</b>

## Note 12 Autres produits

Autres produits d'exploitation <i>en milliers d'euros</i>	30/06/2020	30/06/2019
- Crédit d'impôt recherche	1 485	1 493
- Subventions	-	-
- Autres	31	14
<b>Total des autres produits d'exploitation</b>	<b>1 516</b>	<b>1 507</b>

---

## Note 13 Charges d'exploitation

### 13.1 Frais administratifs et frais de recherche et de développement

Charges d'exploitation <i>en milliers d'euros</i>	30/06/2020	30/06/2019
<b>Frais de recherche et développement</b>		
- Charges de personnel	(2 336)	(1 745)
- Achats et charges externes	(5 172)	(6 903)
- Autres	(102)	-
<b>Total des frais de recherche et développement</b>	<b>(7 610)</b>	<b>(8 648)</b>
<b>Frais administratifs et commerciaux</b>		
- Charges de personnel	(1 089)	(452)
- Achats et charges externes	(1 637)	(1 210)
- Autres	(223)	(190)
<b>Total des frais administratifs et commerciaux</b>	<b>(2 949)</b>	<b>(1 852)</b>
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>(10 559)</b>	<b>(10 500)</b>

### 13.2 Charges de personnel

Charges de personnel <i>en milliers d'euros</i>	30/06/2020	30/06/2019
- Salaires et charges	(2 638)	(1 762)
- Engagements de retraite (dépenses)	(52)	(49)
- Charges liées aux paiements en actions	(735)	(386)
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>(3 425)</b>	<b>(2 197)</b>

## Note 14 Charges liées au paiement en actions

Les BSPCE (« Bon de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise »), les Attributions d'Actions Gratuites (« AGA ») et les Options de Souscription (« Stock-Options ») sont des instruments de capital accordés aux employés de l'entreprise.

Les BSA (« Bons de Souscription d'Actions ») sont des instruments de capital accordés aux membres du Conseil d'administration, aux consultants externes et aux scientifiques impliqués dans les travaux de recherche de LYSOGENE.

Ces plans permettent aux détenteurs d'actions acquises de souscrire à une augmentation de capital de LYSOGENE à un prix d'exercice prédéterminé.

Le tableau ci-dessous détaille l'impact des plans émis sur le compte de résultat :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
- BSPCE 2014-1	(6)	(22)	-	-	-	-
- BSPCE 2015-1	107	152	-	-	-	-
- BSPCE 2015-2	5	12	-	-	-	-
- BSA 2015-1	48	42	19	16	(8)	-
- AGA 2016	-	331	2 139	373	78	-
- SO 2016	-	59	313	53	53	12
- BSA 2016	-	5	42	22	12	3
- AGA 03-2017	-	-	393	131	-	-
- BSA 2017	-	-	144	-	-	-
- SO 2017	-	-	3	-	-	-
- AGA 11-2017	-	-	112	588	124	34
- BSA 03-2018	-	-	-	11	6	2
- BSA 05-2018	-	-	-	6	7	-
- AGA 07-2018	-	-	-	73	112	38
- SO 2018	-	-	-	-	4	2
- AGA 12-2018	-	-	-	16	300	150
- AGA 07-2019	-	-	-	-	79	79
- AGA 12-2019-1	-	-	-	-	7	48
- AGA 12-2019-2	-	-	-	-	4	30
- AGA 12-2019-3	-	-	-	-	6	39
- BSA 09-2019	-	-	-	-	-	-
- AGA 04-2020	-	-	-	-	-	298
<b>Total charges liées aux paiements en actions</b>	<b>154</b>	<b>579</b>	<b>3 165</b>	<b>1 289</b>	<b>785</b>	<b>735</b>

AGA 2016 - Date d'acquisition	23/11/2017	23/11/2018	23/11/2019	23/11/2020
- Date d'attribution (Conseil d'administration)	23/11/2016	23/11/2016	23/11/2016	23/11/2016
- Date d'expiration du plan	23/11/2026	23/11/2026	23/11/2026	23/11/2026
- Nombre d'actions gratuites attribuées	221 246	84 819	33 210	0
- Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	7,9	7,9	7,9	7,9
- Durée de vie moyenne	5,5	6,0	6,5	7,0
- Taux sans risque	-0,03%	-0,03%	-0,03%	-0,03%
- Dividendes attendus	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
- Décote d'incessibilité	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
- Juste valeur moyenne AGA en €	7,9	7,9	7,9	7,9
- Juste valeur totale au 30/06/2020 en k€	1 747,8	670,1	262,4	0,0

<b>BSA 2016 - Date d'acquisition</b>	<b>23/11/2017</b>	<b>23/11/2018</b>	<b>23/11/2019</b>	<b>23/11/2020</b>
- Date d'attribution (Conseil d'administration)	23/11/2016	23/11/2016	23/11/2016	23/11/2016
- Date d'expiration du plan	23/11/2026	23/11/2026	23/11/2026	23/11/2026
- Nombre de BSA attribués	5 892	5 892	5 892	5 892
- Nombre d'actions exerçables par BSA	1	1	1	1
- Prix de souscription en €	0,57	0,57	0,57	0,57
- Prix d'exercice en €	5,76	5,76	5,76	5,76
- Méthode d'évaluation utilisée	Black-Scholes			
- Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	7,90	7,90	7,90	7,90
- Volatilité attendue	47%	47%	47%	47%
- Durée de vie moyenne du BSA	5,50	6,00	6,50	7,00
- Taux sans risque	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
- Dividendes attendus	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
- Décote d'incessibilité	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
- Juste valeur moyenne du BSA en €	3,5	3,6	3,7	3,8
- Juste valeur totale au 30/06/2020 en k€	20,4	21,0	21,6	22,2

<b>SO 2016 - Date d'acquisition</b>	<b>23/11/2017</b>	<b>23/11/2018</b>	<b>23/11/2019</b>	<b>23/11/2020</b>
- Date d'attribution (Conseil d'administration)	23/11/2016	23/11/2016	23/11/2016	23/11/2016
- Date d'expiration du plan	23/11/2026	23/11/2026	23/11/2026	23/11/2026
- Nombre de SO attribués	23 567	23 567	23 567	23 567
- Nombre d'actions exerçables par SO	1	1	1	1
- Prix de souscription en €	N/A	N/A	N/A	N/A
- Prix d'exercice en €	5,8	5,8	5,8	5,8
- Méthode d'évaluation utilisée	Black-Scholes			
- Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	7,9	7,9	7,9	7,9
- Volatilité attendue	47%	47%	47%	47%
- Durée de vie moyenne du SO	5,5	6,0	6,5	7,0
- Taux sans risque	-0,03%	-0,03%	-0,03%	-0,03%
- Dividendes attendus	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
- Décote d'incessibilité	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
- Juste valeur moyenne du SO en €	4,0	4,1	4,2	4,3
- Juste valeur totale au 30/06/2020 en k€	94,9	97,5	99,9	115,2

<b>AGA 11-2017 - Date d'acquisition</b>	<b>14/11/2018</b>	<b>09/05/2019</b>	<b>14/11/2019</b>	<b>09/05/2020</b>	<b>09/05/2021</b>
- Date d'attribution (Conseil d'administration)	14/11/2017	14/11/2017	14/11/2017	14/11/2017	14/11/2017
- Date d'expiration du plan	14/11/2017	14/11/2017	14/11/2017	14/11/2017	14/11/2017
- Nombre d'actions gratuites attribuées	102 860	33 885	300	33 885	16 338
- Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	4,68	4,68	4,68	4,68	4,68
- Durée de vie moyenne	5,5	6,0	6,5	7,0	7,0
- Dividendes attendus	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
- Décote d'incessibilité	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
- Juste valeur moyenne AGA en €	4,68	4,68	4,68	4,68	4,68
- Juste valeur totale au 30/06/2020 en k€	481,4	158,6	1,4	158,6	76,5

<b>BSA 2018 - Date d'acquisition</b>	<b>22/03/2019</b>	<b>22/03/2020</b>	<b>22/03/2021</b>	<b>22/03/2022</b>
<b>BSA 2018</b>				
- Date d'attribution (Conseil d'administration)	22/03/2018	22/03/2018	22/03/2018	22/03/2018
- Date d'expiration du plan	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans
- Nombre de BSA attribués	5 500	5 500	5 500	5 500
- Nombre d'actions exerçables par BSA	1	1	1	1
- Prix de souscription en €	0,18	0,18	0,18	0,18
- Prix d'exercice en €	3,37	3,37	3,37	3,37
- Méthode d'évaluation utilisée	Bjersund-Stensland			
- Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	2,03	2,03	2,03	2,03
- Volatilité attendue	28%	28%	28%	28%
- Durée de vie moyenne du BSA	5,5	6,0	6,5	7,0
- Taux sans risque	-0,26%	-0,16%	0,03%	0,22%
- Dividendes attendus	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
- Décote d'inaccessibilité	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
- Juste valeur moyenne du BSA en €	1,0956	1,0956	1,0956	1,0956
- Juste valeur totale au 30/06/2020 en k€	6,0	6,0	6,0	6,0
<b>AGA 07-2018 - Date d'acquisition</b>				
	<b>03/07/2019</b>	<b>03/07/2020</b>	<b>03/07/2021</b>	<b>03/07/2022</b>
- Date d'attribution (Conseil d'administration)	13/12/2018	03/07/2018	03/07/2018	03/07/2018
- Nombre de BSA attribués	387 059	33 750	33 750	33 750
- Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	1,5	2	2	2
- Durée de vie moyenne	1	1	1	1
- Dividendes attendus	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
- Décote d'inaccessibilité	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
- Juste valeur moyenne du AGA en €	2,1	2,1	2,1	2,1
- Juste valeur totale au 30/06/2020 en k€	70,4	70,4	71,1	71,9
<b>AGA 12-2018 - Date d'acquisition</b>				<b>13/12/2020</b>
- Date d'attribution (Conseil d'administration)				03/07/2018
- Nombre d'actions gratuites attribuées				33 750
- Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €				2
- Durée de vie moyenne				1
- Dividendes attendus				0,00%
- Décote d'inaccessibilité				0,00%
- Juste valeur moyenne du AGA en €				1,6
- Juste valeur totale au 30/06/2020 en k€				601,3



<b>SO 12-2018 - Date d'acquisition</b>	<b>13/12/2020</b>		
- Date d'attribution (Conseil d'administration)	13/12/2020		
- Date d'expiration du plan	13/12/2020		
- Nombre de SO attribués	12 059		
- Nombre d'actions exerçables par SO	1		
- Prix de souscription en €	N/A		
- Prix d'exercice en €	1,68		
- Méthode d'évaluation utilisée	Bjersund-Stensland		
- Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	7,9		
- Volatilité attendue	34%		
- Durée de vie moyenne du SO	5,0		
- Taux sans risque	0,91%		
- Dividendes attendus	0,00%		
- Décote d'inaccessibilité	0,00%		
- Juste valeur moyenne du SO en €	0,6		
- Juste valeur totale au 30/06/2020 en k€	7,7		

  

<b>AGA 07-2019 - Date d'acquisition</b>	<b>03/07/2021</b>		
- Date d'attribution (Conseil d'administration)	03/07/2019		
- Nombre d'actions gratuites attribuées	159 498		
- Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	1,95		
- Durée de vie moyenne	1		
- Dividendes attendus	0,00%		
- Décote d'inaccessibilité	0,00%		
- Juste valeur moyenne du AGA en €	1,99		
- Juste valeur totale au 30/06/2020 en k€	317,9		

  

<b>AGA 12-2019 - Date d'acquisition</b>	<b>06/12/2021</b>	<b>06/12/2022</b>	<b>06/12/2023</b>
- Date d'attribution (Conseil d'administration)	06/12/2019	06/12/2019	06/12/2019
- Nombre d'actions gratuites attribuées	75 796	37 898	37 897
- Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	1,57	1,57	1,57
- Durée de vie moyenne	1	1	1
- Dividendes attendus	0,00%	0,00%	0,00%
- Décote d'inaccessibilité	0,00%	0,00%	0,00%
- Juste valeur moyenne du AGA en €	1,6	1,62	1,64
- Juste valeur totale au 30/06/2020 en k€	121,6	61,4	62,1

  

<b>AGA 12-2019 - Date d'acquisition</b>	<b>06/12/2021</b>
- Date d'attribution (Conseil d'administration)	06/12/2019
- Nombre d'actions gratuites attribuées	75 795
- Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	1,57
- Durée de vie moyenne	1
- Dividendes attendus	0,00%
- Décote d'inaccessibilité	0,00%
- Juste valeur moyenne du AGA en €	1,6
- Juste valeur totale au 30/06/2020 en k€	121,6

AGA 12-2019 - Date d'acquisition	06/12/2021	06/12/2022	06/12/2023
- Date d'attribution (Conseil d'administration)	06/12/2019	06/12/2019	06/12/2019
- Nombre d'actions gratuites attribuées	61 137	30 568	30 568
- Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	1,57	1,57	1,57
- Durée de vie moyenne	1	1	1
- Dividendes attendus	0,00%	0,00%	0,00%
- Décote d'inaccessibilité	0,00%	0,00%	0,00%
- Juste valeur moyenne du AGA en €	1,6	1,62	1,64
- Juste valeur totale au 30/06/2020 en k€	98,1	49,6	50,1

AGA 04-2020 - Date d'acquisition	21/04/2022
- Date d'attribution (Conseil d'administration)	21/04/2020
- Nombre d'actions gratuites attribuées	631 248
- Cours du sous-jacent à la date d'attribution en €	4,76
- Durée de vie moyenne	1
- Dividendes attendus	0,00%
- Décote d'inaccessibilité	0,00%
- Juste valeur moyenne du AGA en €	4,8651
- Juste valeur totale au 30/06/2020 en k€	3 071

## Note 15 Parties liées

### 15.1 Rémunérations des principaux dirigeants

Au 30 juin 2020, les principaux dirigeants incluent la Présidente-Directrice Générale, la Directrice des affaires réglementaires, le Directeur financier, le Directeur scientifique, la Directrice des affaires médicales, la Directrice de l'accès patients et le Directeur des affaires techniques.

Rémunération des principaux dirigeants <i>en milliers d'euros</i>	30/06/2020	30/06/2019
- Avantages à court terme (salaire fixe et variable)	901	755
- Avantages postérieurs à l'emploi	15	12
- Paiement IFRS 2	623	237
<b>Total</b>	<b>1 539</b>	<b>1 004</b>

### 15.2 Autres transactions avec les parties liées

Le Document d'enregistrement universel détaille l'ensemble des transactions entre les parties liées ayant eu lieu en 2019.

La rémunération due à Madame Carole Deffez s'élève à 22,5 milliers d'euros au titre de son mandat d'administrateur au 30 juin 2020.

La rémunération due à Monsieur Mathieu Simon s'élève à 17,5 milliers d'euros au titre de son mandat d'administrateur au 30 juin 2020.

La rémunération due à Monsieur Philippe Goupit s'élève à 20 milliers d'euros au titre de son mandat d'administrateur au 30 juin 2020.

La rémunération due à Monsieur Peter Lichtlen s'élève à 20 milliers d'euros au titre de son mandat d'administrateur au 30 juin 2020. Par ailleurs, la charge liée aux BSA qui lui ont été attribués en mars 2018 s'élève à 2 milliers d'euros au 30 juin 2020.

La rémunération due à Monsieur David Schilansky s'élève à 22,5 milliers d'euros au titre de son mandat d'administrateur au 30 juin 2020. Par ailleurs, la charge liée aux BSA qui lui ont été attribués en novembre 2016 s'élève à 3 milliers d'euros au 30 juin 2020.

### Note 16 Résultat par action

Résultat par action	30/06/2020	30/06/2019
- Résultat net en milliers d'euros	230	(1 906)
- Nombre moyen d'actions en circulation	15 189 585	13 555 988
<b>Résultat de base par action en euros</b>	<b>0,02</b>	<b>(0,14)</b>

  

Résultat dilué par action	30/06/2020	30/06/2019
- Résultat net en milliers d'euros	230	(1 906)
- Nombre moyen d'actions en circulation dilué	16 554 360	13 555 988
<b>Résultat dilué par action en euros</b>	<b>0,01</b>	<b>(0,14)</b>

  

En nombre d'actions	30/06/2020	30/06/2019
- Nombre moyen d'actions avant dilution	15 189 585	
- Impact des instruments dilutifs	1 364 775	
<b>Nombre moyen d'actions après dilution</b>	<b>16 554 360</b>	

Pour les comptes du premier semestre 2019, le résultat de la période se soldant par une perte, les BSA et Stock-Options donnant droit au capital de façon différée ont été considérés comme anti-dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

### Note 17 Tableau de flux de trésorerie

La variation du besoin en fonds de roulement est la suivante :

Variation du besoin en fonds de roulement <i>en milliers d'euros</i>	30/06/2020	30/06/2019
- Variation des créances clients	213	(119)
- Variation des actifs courants	(3 436)	(2 548)
- Variation des passifs courants	(7 257)	13 965
<b>Total des variations du besoin en fonds de roulement</b>	<b>(10 481)</b>	<b>11 298</b>

La variation des passifs courants correspond principalement à la variation des avances et acomptes reçus, résultant des versements réalisés par la société Sarepta dans le cadre du contrat de licence signé le 15 octobre 2018 avec la Société, diminués du chiffre d'affaires de la période.

Sur le premier semestre 2019, ces versements s'élevaient à 18,8 millions de dollars (soit 16,6 millions d'euros), diminués de l'imputation du chiffre d'affaires du premier semestre 2019.

Sur le premier semestre 2020, ces versements s'élèvent à 1,5 millions de dollars (soit 1,4 millions d'euros), diminués de l'imputation du chiffre d'affaires du premier semestre 2020.

### **Note 18** Honoraires des Commissaires aux comptes

<b>30 juin 2020</b>	<b>Deloitte &amp; Associés</b>		<b>Lex &amp; Associés</b>		<b>Total</b>
<i>en milliers d'euros</i>	Honoraires	%	Honoraires	%	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels	47,0	86,2%	7,5	13,8%	55
Services autres que la certification des comptes	-	-	-	-	-

  

<b>30 juin 2019</b>	<b>Deloitte &amp; Associés</b>		<b>Lex &amp; Associés</b>		<b>Total</b>
<i>en milliers d'euros</i>	Honoraires	%	Honoraires	%	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	27,0	79,4%	7,0	20,6%	34
Services autres que la certification des comptes	33,0	100,0%	-	0,0%	33

## **Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information semestrielle**

---

## 4. Rapport des Commissaires aux comptes

Société Anonyme

18-20, rue Jacques Dulud  
92200 Neully-sur-Seine

---

### **Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle**

Période du 1er janvier 2020 au 30 juin 2020

---

Aux actionnaires de la société LYSOGENE,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels condensés de la société, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration le 24 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

---

### Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels condensés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

### Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité établi le 24 septembre 2020 commentant les comptes semestriels condensés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels condensés.

Paris et Balma, le 24 septembre 2020

Les commissaires aux comptes

LEX & Associés



Lionel COHEN

Deloitte & Associés



Etienne ALIBERT